

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2015

Compte-rendu

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie le 18 mai 2015, sous la présidence d'Augustin de Romanet, Président-directeur général, à la Maison de la Chimie, 28 bis rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale ont été adoptées à plus de 90%.

L'assemblée générale réunissait 410 actionnaires. Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentaient 88 461 122 droits de vote, soit 89% du total des actions disposant du droit de vote.

Les actionnaires ont approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014. Ils ont décidé de verser au titre de cet exercice un dividende de 2,44 euros par action. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 60 % du résultat net part du Groupe de l'exercice 2014. La date de détachement du dividende est le 28 mai 2015 tandis que la date du paiement du dividende en numéraire a été fixée au 1^{er} juin 2015.

Les actionnaires ont également approuvé, outre les 2 conventions réglementées, l'une avec le ministère des Finances et des Comptes Publics et l'autre avec le ministère de l'Intérieur relatives aux modalités d'occupation de locaux et places de stationnement dans les parcs publics appartenant à Aéroports de Paris, les trois conventions relatives à la société CDG Express Etudes S.A.S., entre Aéroports de Paris, l'Etat et Réseau Ferré de France (RFF). Ils ont émis également un vote positif concernant la convention conclue avec la Société du Grand Paris ainsi que pour celle concernant un engagement d'indemnité pris, dans certaines circonstances, au bénéfice de monsieur Patrick Jeantet, Directeur général délégué. Ils ont autorisé la Société à intervenir sur ses propres actions. Ils ont approuvé le renouvellement du cabinet Ernst & Young Audit comme premier commissaire aux comptes titulaire, la nomination du cabinet Deloitte & Associés comme second commissaire aux comptes titulaire, le renouvellement du cabinet Auditex comme premier commissaire aux comptes suppléant, la nomination du cabinet BEAS comme second commissaire aux comptes suppléant. Ils ont donné un avis favorable sur la rémunération attribuée au Président-directeur général et sur celle attribuée au directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les résultats détaillés des votes des résolutions sont disponibles sur le site internet www.aeroportsdeparis.fr, dans la rubrique Actionnaires / Assemblée Générale.

L'assemblée générale a également été l'occasion pour Augustin de Romanet, de présenter l'activité du Groupe. Il a rappelé que les résultats de l'exercice 2014 traduisaient la robustesse du modèle économique du Groupe et que, en dépit de l'impact de la grève des pilotes d'Air France de septembre 2014, le trafic avait continué sur la bonne dynamique engagée fin 2013, en augmentation de 2,6 % avec 92,7 millions de passagers. Les charges du Groupe de 2014 ont été maîtrisées, grâce, en partie à la poursuite des économies réalisées dans le cadre du plan d'efficacité et de modernisation.

Patrick Jeantet, Directeur général délégué, a présenté l'actualité à l'international puis Didier Hamon, Secrétaire général du Groupe, a rappelé, le rôle primordial que tient la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de l'activité d'Aéroports de Paris.

Edward Arkwright, Directeur général adjoint Finances, Stratégie et Administration, a commenté les résultats financiers de l'exercice 2014 :

- le chiffre d'affaires du Groupe Aéroports de Paris en hausse de 1,3 % à 2 791 millions d'euros, qui résulte principalement de la progression des redevances aéronautiques, portées par la bonne dynamique du trafic passagers, la bonne tenue des activités commerciales (+3,8 % à 951 millions d'euros) dans un contexte difficile (euro fort), partiellement compensées par l'impact négatif d'un hiver doux et la fermeture de la centrale de cogénération de Paris-Charles de Gaulle, et des parkings ;
- l'EBITDA en croissance de 3,4 % à 1 109 millions d'euros reflétant notamment la maîtrise des charges courantes et les conditions climatiques ;
- le résultat opérationnel courant, y compris la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles, s'établit en forte hausse de 8,8% à 737 millions d'euros, porté par l'excellente performance des sociétés mises en équivalence, notamment TAV Airports ;
- et le résultat net part du groupe qui s'inscrit en ressaut marqué de 33 % à 402 millions d'euros.

Le Président a ensuite repris la parole pour rappeler que 2014 avait été marquée par la préparation du prochain Contrat de Régulation Economique couvrant la période 2016-2020 puis présenter le projet dans ses grandes lignes en soulignant que la proposition d'Aéroports de Paris pour le Contrat de Régulation Économique 2016-2020 se devait d'être cohérente, efficace et juste pour l'ensemble des acteurs du secteur aérien.

Le Président a ensuite exposé les projets de résolutions avant de répondre aux questions lors de la séance de dialogue avec les actionnaires.